



**Finances - Economie- Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

OBJET : Acquisition du site industriel « ACIER PLUS », rue de la gare à Châteaubriant

EXPOSE

Le site industriel « ACIER PLUS », spécialisé dans la fabrication de pièces métalliques (soudage, pliage, usinage) situé 29 rue de la gare à Châteaubriant, a cessé toute activité fin décembre 2018.

Depuis cette annonce, plusieurs entreprises ont manifesté leur intérêt pour le site, qui, dans sa disposition actuelle, est constitué de quatre bâtiments représentant au total une surface de 9 120 m² bâtie au droit d'environ 19 000 m² disponibles. Le site est occupé par des locaux administratifs, des zones de stockage, magasins et bâtiments de production industrielle.

Suite à l'expérimentation concluante menée sur le parc d'activités du Bignon, avec la mise à disposition d'un atelier-relais au GRETA de Loire-Atlantique ayant permis de former localement douze soudeurs, la communauté de communes a pour projet de poursuivre son engagement pour créer un nouvel outil de formation adapté à l'industrie. Cela répond également aux besoins exprimés par les entreprises.

Le tissu économique local est en effet constitué principalement de TPE et PME dont l'un des principaux enjeux est de résoudre les difficultés de recrutement, en particulier sur les métiers de l'industrie, des services, notamment transport et logistique. Il s'agit ainsi de permettre aux habitants implantés sur le territoire, ayant un projet d'insertion professionnelle durable de bénéficier de solutions de proximité.

La formation représente un des vecteurs de réussite pour répondre à ces difficultés et participer à la montée en compétences des salariés, des intérimaires et des demandeurs d'emploi.

Le projet consisterait à créer un pôle de formation départemental autour de la production mis en œuvre par le GRETA. Ce dernier développerait sur le site une ingénierie de formation innovante se rapprochant au plus près des organisations du travail et s'appuyant sur des réalisations pédagogiques permettant l'acquisition de compétences techniques et transversales (le sens des responsabilités, l'assurance, la vie en groupe...). Les entreprises seraient associées à cette pédagogie en participant à la conception des activités et par la mise à disposition de ressources techniques et matérielles correspondant à leurs productions.

Les caractéristiques techniques du site « ACIER PLUS » bénéficiant par exemple de quais de chargement, vont faciliter la mise en œuvre de formations autour de la logistique ou des transports. Elles viendront compléter les nouvelles formations dispensées sur le site avec les certificats de qualification professionnelle « assembleurs monteurs de systèmes mécanisés » et le titre professionnel « soudeur ».

Ce pôle dispenserait ainsi, dès janvier 2021, des formations qualifiantes aux jeunes âgés de 16 à 30 ans, aux demandeurs d'emploi, intérimaires, salariés en reconversion professionnelle ou encore aux entreprises souhaitant accompagner leurs salariés vers une montée en compétences.

Cette opération pourrait être complétée en intégrant un village-artisans pour offrir aux jeunes entreprises la faculté de disposer de locaux en pépinières ou sous un format de type ateliers-relais avec des espaces mutualisés.

Afin de construire ce nouveau projet, qui s'inscrit pleinement dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie » pour lequel la communauté de communes a été retenue aux côtés de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, il vous est proposé d'acquérir cet ensemble immobilier stratégique, estimé par le service des Domaines à 1 450 000 € HT par lettre en date du 21 août 2019.

Il vous est proposé de financer ce projet via le concours de l'Etat et du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	(HT)	Recettes	
Acquisition du site	1 305 000,00 €	ETAT - FSIL	500 000,00 €
Frais d'acte, études et travaux préliminaires	200 000,00 €	CONSEIL REGIONAL	500 000,00 €
		Autofinancement (CCCD)	505 000,00 €
TOTAL	1 505 000,00 €	TOTAL	1 505 000,00 €

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 7 juillet dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de procéder à l'acquisition du site industriel « ACIER PLUS » auprès du groupe Arcelor Mittal France ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- de solliciter une subvention de 500 000 € auprès de l'Etat au titre du FSIL ainsi qu'une subvention de 500 000 € auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant.

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-301-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	M. Bernard GAUDIN
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-301-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT